

Travailleurs sociaux des services d'accueil des migrant.e.s mineur.e.s et adultes



Toutes et tous dans l'action le 3 mai 2018 !

**1 jour
DE MOBILISATION
par
semaine**

Dans le cadre du mois revendicatif de la Fédération CGT Santé et Action Sociale, l'Union Fédérale de l'Action Sociale appelle l'ensemble des travailleurs sociaux des Centres d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS), des Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), des services de la protection de l'Enfance et, en particulier, des mineur.e.s étranger.e.s isolé.e.s, à une journée de mobilisation.

**A chaque journée, une grande revendication
pour faire face aux politiques du gouvernement
et des départements.**

Ceux-ci ne donnent pas les moyens pour l'accompagnement des mineur.e.s étranger.e.s, alors même que leur protection est un droit inconditionnel en France du fait de leur minorité :

- **En terme d'hébergement** : en réquisitionnant les logements vides et en stoppant l'accueil dans les hôtels de fortune !
- **En terme de moyens humains** : en augmentant le nombre de professionnel.le.s assurant cette mission de suivi des jeunes. Les taux d'encadrement sont très inférieurs à ceux des foyers dits « traditionnels » (jusqu'à deux fois moins de travailleurs sociaux dans certains départements)
- **L'évaluation de la minorité est un scandale policier** où les droits fondamentaux des mineur.e.s ne sont pas respectés de manière égale sur tout le territoire. La sortie des dispositifs est fréquente sur simple présomption administrative, sans attendre la réponse judiciaire (absence d'information quant au recours judiciaire ...)
- **Aucune politique éducative ou projet d'accompagnement en prévision du passage à la majorité ne sont mis en place**, le but étant l'expulsion du territoire : pas d'entrée en formation, de préparation d'un dossier de demande d'asile, pas ou peu de mise en place de contrats « jeune majeur », en totale contradiction avec les textes législatifs actuels dans le cadre de la protection de l'enfance.
- **Des conditions de vie dramatiques attendent ces jeunes** déjà fortement amoché.e.s par leur parcours de vie : remise à la rue et à la clandestinité, centre de rétention ou expulsion !

Dans les CHRS, les hôpitaux, nous ne pouvons cautionner la mise en application de la circulaire Collomb et être complices du tri social de l'arrivée des migrant.e.s qui fuient la guerre, la pauvreté, et l'esclavage... Nous ne pouvons accepter que les financements se réduisent comme peau de chagrin en ne permettant pas l'accueil et l'accompagnement des plus vulnérables.

**Alors, le 3 mai 2018, tou.te.s ensemble, citoyen.ne.s, professionnel.le.s, militant.e.s
et engagé.e.s, mobilisons- nous avec l'ensemble du mouvement social
en assemblées générales et rassemblements !**



- ➡ Au nom des valeurs humanistes portées par le travail social, la CGT exige qu'on laisse les professionnel.le.s remplir leurs missions d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'insertion de ces publics précaires.
- ➡ La CGT demande pour ce faire des conditions de travail favorisant le respect de la dignité des réfugié.e.s et la prise en considération de leur souffrance. La CGT exige l'application inconditionnelle des droits fondamentaux en cohérence avec la définition du travail social et la constitution de notre République.